

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 30 septembre 2016

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 11

Par suite d'une convocation en date du mardi 20 septembre 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 30 septembre 2016 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Brigitte Bongard, Estelle Grioni, MM. Jean-Marie Duprey, Philippe Gauthier, Stéphane Vernier, Pascal Briche, Rodolphe Grandjonc, Sylvain Grioni, Hervé Henry.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Stéphane Vernier est désigné comme Secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu vendredi 2 septembre 2016

Le compte-rendu du vendredi 2 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions Modificatives du Budget « Service Eau et Assainissement » 2016 : Délibération N°34/2016 :

Le Maire expose à l'assemblée les remarques du contrôle de légalité de la Préfecture concernant le budget Eau et Assainissement de l'exercice 2016.

Lors des opérations de fin d'année, des « restes à réaliser » ont été saisies, sans pour autant qu'il n'y ait d'état rédigé. Par ailleurs, une délibération en date du 15 janvier dernier permet l'ouverture de crédits en investissement permettant de couvrir les dépenses engagées en 2015 et dont les factures seront présentées avant le vote du budget. La confusion de ces 2 procédures ont conduit à des irrégularités dans le budget qui nécessitent d'être corrigées.

1) Tout d'abord, il apparaît que le compte 203 présente une dépense négative de – 13 005 €, or le vote d'une dépense négative n'est pas possible dans la maquette budgétaire M49.

2) Les « restes à réaliser » n'ont pas été repris dans le budget primitif. L'affectation du résultat est également modifiée.

Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	32 875,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	32 875,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	32 875,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	32 875,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	32 875,00 €	0,00 €	32 875,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	32 875,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	32 875,00 €	0,00 €
R-1064 : Réserves réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1068 : Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 875,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 875,00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	23 005,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	23 005,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	23 005,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	23 005,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	23 005,00 €	23 005,00 €	32 875,00 €	32 875,00 €
Total Général		-32 875,00 €		-32 875,00 €

L'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002 se porte donc à 96 940 €.

L'affectation des résultats au compte 1068 se porte donc à 45 251 €.

Le Conseil municipal délibère et décide de procéder à ces modifications du budget du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2016.

Décisions Modificatives du Budget principal 2016 et intégration du solde du CCAS : Délibération N°35/2016 :

Le Maire expose à l'assemblée les remarques du contrôle de légalité de la Préfecture concernant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016.

Lors des opérations de fin d'année, des « restes à réaliser » ont été saisies, sans pour autant qu'il n'y ai d'état rédigé. Par ailleurs, une délibération en date du 15 janvier dernier permet l'ouverture de crédits en investissement permettant de couvrir les dépenses engagées en 2015 et dont les factures seront présentées avant le vote du budget. La confusion de ces 2 procédures ont conduit à des irrégularités dans le budget qui nécessitent d'être corrigées.

De plus, suite à la clôture du budget du CCAS, il convient d'intégrer le solde d'un montant de 3 083,73 € au budget principal.

Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	64 137,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	64 137,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	3 051,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 051,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	61 086,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	61 086,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	64 137,00 €	0,00 €	64 137,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	61 086,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	61 086,00 €	0,00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 220,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 220,00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	1 134,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 134,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2112 : Terrains de voirie	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	6 134,00 €	61 086,00 €	67 220,00 €
Total Général		-58 003,00 €		-58 003,00 €

L'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002 se porte donc à 60 750 €.

L'affectation des résultats au compte 1068 se porte donc à 67 220 €.

Le Conseil municipal délibère et décide de procéder à ces modifications du budget primitif de la commune pour l'exercice 2016.

Demande de La Fraternelle pour la révision du loyer du bail de chasse suite au sinistre de la cabane de chasse : Délibération N°36/2016 :

M. Jean-Marie Duprey donne lecture d'un courrier émanant de la Société de chasse « La Fraternelle » demandant la révision du loyer du bail de chasse 2016/2017, compte tenu du fait que l'association n'a pu bénéficier de la Cabane de chasse dans les conditions habituelles.

Madame le Maire ne participe pas au débat.

M. Jean-Marie Duprey donne lecture de la réponse de l'Association des Maires de Haute-Marne dont nous avons pris l'attache à titre de conseil. Celle-ci précise que le loyer afférant au bail de chasse est indépendant de l'occupation de ces locaux qui font l'objet d'une convention d'occupation à titre gratuit.

Le Maire et 3 conseillers membres d'une Société de chasse ne prennent pas part au vote. 7 autres votent à l'unanimité le refus de remise sur le loyer du bail.

Délibération N°36/2016 :

Vu la requête pour la révision des baux de chasse de la Société « La Fraternelle » en date du 21 août 2016,

Vu les baux de chasse concernant le Lot n°1 « Le Fays » et le Lot n°2 « Le bois Millet » signés par les deux parties le 20 mars 2013,

Vu la réponse formulée par l'Association des Maires de Haute-Marne consultée sur ce point à titre de conseil,

Vu la convention d'occupation de la cabane de chasse signée par les deux parties le 1^{er} octobre 2013,

Considérant que les baux de chasse portant sur le lot n°1 "Le Fays" et le lot n°2 "Le bois Millet" signés par les parties le 20 mars 2013 ne concernent pas la mise à disposition de la cabane de chasse qui fait l'objet d'une convention distincte; que le prix du bail de chasse est donc fixé indépendamment de l'existence de cette cabane et que le bénéfice ou non de cette cabane est sans influence sur le montant du loyer.

Le Maire et les 3 conseillers membres d'association de chasse ne prennent pas part au vote.

Les 7 autres délibèrent et décident à l'unanimité le refus de remise sur le loyer des baux.

État des lieux de la Cabane de chasse à l'issue des travaux de reconstruction avec la Société de chasse La Fraternelle :

M. Jean-Marie Duprey expose les conditions de déroulement de l'état des lieux de remise des clefs du mercredi 21 septembre dernier. Lors de cette rencontre, les représentants de la Société de chasse « La Fraternelle » ont refusé de procéder à cet état des lieux pour les motifs suivants :

- La réserve d'eau est raccordée à l'évier de l'espace cuisine. S'agissant d'une réserve alimentée par l'eau pluviale, celle-ci est, par conséquent non-potable. Les représentants de la Société de chasse « La Fraternelle » estiment qu'en cas d'empoisonnement causé par cette eau, leur responsabilité serait engagée. Ils souhaitent que ce dispositif soit supprimé.
- L'évier est dépourvu de faïence pour protéger le mur. Les représentants de la Société de chasse « La Fraternelle » estiment qu'il y a donc un risque de dégradation.
- L'équipement ne dispose pas d'abri de découpe pour le gibier côté bois.
 - L'aménagement des sols extérieur n'est pas finalisé.

Madame le Maire ne participe pas au débat.

Un courrier sera transmis à « La Fraternelle » pour résumer cette rencontre et répondre aux remarques formulées et également pour demander à la société de se positionner sur la poursuite ou non de la convention d'occupation du local.

Demande de subvention de la société de chasse de « La Fraternelle » :

M. Jean-Marie Duprey donne lecture d'un courrier émanant de la Société de chasse « La Fraternelle » et sollicitant une subvention d'un montant de 400 € pour l'année 2016.

Madame le Maire ne participe pas au débat.

Comme pour toutes les demandes de subventions, afin de traiter celle-ci, un courrier sera transmis à la société de chasse « La Fraternelle » pour solliciter les documents suivants :

- Bilan financier signé de l'année 2015, par le Président de la société de chasse
- Le budget prévisionnel de l'année 2016
- La présentation des projets envisagés et réalisés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de surseoir à la demande de subvention dans l'attente des documents sollicités.

Assainissement communal : choix du réseau – date de réunion d'information avec l'Agglomération de Chaumont et SOLEST – enquête publique :

M. Philippe Gauthier présente l'état d'avancement des travaux de définition du zonage d'assainissement. Une réunion du conseil devra statuer sur le type d'assainissement retenu avant l'enquête publique.

Destination des coupes Affouage – inscription à l'état d'assiette 2017 : Délibération N°37/2016 :

voir affichage

Défense incendie – travaux de mise en conformité :

M. Philippe Gauthier présente l'état d'avancement du projet de remplacement des poteaux incendies défectueux. Le contrôle des débits de pression des hydrants a été réalisé. Le résultat de ces travaux permettra de déterminer l'état du réseau de défense incendie et de déterminer les matériels à remplacer.

Le conseil municipal avait délibéré le 13 mai dernier pour valider le projet et solliciter les subventions.

Travaux d'accessibilité du bar de la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal décide de retravailler le projet.

Demande de subvention pour les travaux de réfection des « Petits Lavoirs » et de la porte de l'église : Délibération N°38/2016 et 39/2016 :

Madame le Maire présente le projet de réfection des « Petits Lavoirs » et de la porte de l'église. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions. La Fondation du Patrimoine, le Conseil départemental seront sollicités.

Délibération N°38/2016 :

Madame le Maire présente le projet de réfection des « Petits Lavoirs ». Ces travaux peuvent bénéficier de subventions.

Vu l'exposé du projet,

Le Conseil Municipal, délibère et décide,

D'approuver le projet,

D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour la réalisation de ce projet et de solliciter les subventions.

Délibération N°39/2016 :

Madame le Maire présente le projet de réfection de la porte de l'église. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions.

Vu l'exposé du projet,

Le Conseil Municipal, délibère et décide,

D'approuver le projet,

D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour la réalisation de ce projet et de solliciter les subventions.

Rétablissement du chemin dit du Cote Froid :

La commune a informé le Cabinet Cardinal, par courrier du 31 août 2016, du rétablissement des limites du chemin communal à compter du 15 septembre 2016, les cultures ayant été récoltées.

Achat d'une tronçonneuse et d'un chargeur de batterie :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de l'achat d'une tronçonneuse et d'un chargeur de batterie.

Informations sur les paiements :

Budget principal

Tiers	Objet	Réalisé en €
Crédit Mutuel	Echéance du 30/06/2016	3621,83
EDF	Eclairage public	1796,13
Menuiserie ébénisterie du Foultot	Remplacement des vitrages de la salle des jeunes suite au sinistre	595,20
CANGI LORIANO	Reconstruction cabane de chasse – seuil béton cuve à eau	2703,80
CANGI LORIANO	Reconstruction cabane de chasse – solde	4842,72
Trésor Public	Taxe foncière non baties - Laville-aux-Bois	109,00
PREVOT Artifices	Feu d'artifice et lampions de la fête patronale	800,00
Commune de Chamarandes-Choignes	Participation frais 29 enfants	3266,00
Élus	Indemnités septembre 2016	1027,36
PPG Distribution	Fournitures peintures et petits matériels- cabane de chasse	318,11
Chaumont Dépannage Chauffage	Reconstruction cabane de chasse – plomberie évier et cuve réserve	1734,00
CANGI LORIANO	Mise en accessibilité mairie	5266,58

Information diverses :

Point d'avancement sur les travaux de Mise en accessibilité de la mairie, des sanitaires et de la cour :

M. Jean-Marie Duprey informe l'assemblée de l'évolution des travaux. Le gros-œuvre est terminé. La pose des cloisons est en cours.

Le dossier déposé auprès des services de l'état au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité doit être complété et sera prochainement représenté devant la commission.

Point travaux du SDED :

M. Jean-Marie Duprey informe l'assemblée que les travaux d'entretien de l'éclairage public ainsi que la pose des branchements pour les guirlandes de Noël ont été fait.

- Déplacement des panneaux d'affichages de la mairie :**
M. Jean-Marie Duprey propose à l'assemblée de procéder au déplacement des panneaux d'information à la population sous le préau. Les membres présents donnent leur accord.

- Commission d'agglomération**
Commission scolaire : L'agglomération prendra en charge le coût des nouveaux manuels scolaires.

Conseil d'agglomération du 27/09/2016 : Un compte-rendu est fait par M. Jean-Marie Duprey.

Questions diverses

- Une sophrologue propose de dispenser 1h30 de cours par semaine, ouvert à tous, sur la commune. Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de lui proposer la location de la salle des fêtes le jeudi.
- Un habitant du Vieux Val interpelle la municipalité sur la présence de chats errants sur ce secteur. Des contacts ont été pris avec la communauté d'agglomération de Chaumont et la SPA de Valdelencourt. Les solutions proposées consistent à prendre à la charge du budget communal, l'identification et la stérilisation des chats, qui, après cette opération deviendrait propriétaire et responsable de ces animaux.
- Une demande subvention est en cours auprès du Conseil départementale pour la rénovation du chemin des sentiers. Nous sommes dans l'attente de l'autorisation de commencement de travaux. Ces travaux seront entrepris dans le courant du mois de novembre.
- La fête communale 2016 a été un franc succès.
- Téléthon 2016 : un loto sera organisé à Verbiesles le vendredi 25 novembre 2016. Le défi sera à Marnay sur Marne. Un concert sera organisé.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 04 novembre 2016 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35.

Séance du vendredi 30 septembre 2016

Délibération N°34/2016 : Décisions Modificatives du Budget « Service Eau et Assainissement » 2016

Délibération N°35/2016 : Décisions Modificatives du Budget principal 2016 et intégration du solde du CCAS

Délibération N°36/2016 : Demande de La Fraternelle pour la révision du loyer du bail de chasse suite au sinistre de la cabane de chasse

Délibération N°37/2016 : Destination des coupes Affouage – inscription à l'état d'assiette 2017

Délibération N°38/2016 : Demande de subvention pour les travaux de réfection des « Petits Lavoirs »

Délibération N° 39/2016 : Demande de subvention pour les travaux de réfection de la porte de l'église

Marie-Noëlle Hubert

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier

Philippe Gauthier
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Estelle Gioni

Hervé Henry

Sylvain Gioni

Brigitte Bongard

Pascal Briche